

Compte-rendu du conseil municipal du Mardi 21 Septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 15 septembre 2021, s'est réuni en présence de : Jean-Michel POINAS, Gilbert GUILLAUMOND, Gladys DURIEUX, Bruno RASCLE, Nicole BARRALLON, Chantal POULY, Martine THERMEAU, Christian RASCLE, Hubert RASCLE, Chloé BOUCHET, Pierrick FRISON, Carmen CROUZET-GAILLARD, Agnès FAUGIER.

Excusé : Nicolas PEYRARD

Chloé BOUCHET est désignée comme secrétaire de séance.

13 élus présents, 13 voix délibératives.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2021

Séance se déroulant à huis clos.

1. Fonds de concours Voirie – Bâtiments – Infrastructures : nouvelle demande

Le conseil municipal, à l'unanimité, a sollicité le versement par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon d'une nouvelle partie du fonds de concours « voirie-bâtiments-infrastructures » selon les éléments suivants :

Dépenses éligibles : 414 144.14 €

Subventions à déduire : 52 800.00 €

Fonds de concours sollicité : 180 672.07 €

2. Budget communal : décision modificative n°2

Afin de régler les frais d'acquisition de la grange jouxtant la mairie, ainsi que les frais d'achat d'une nouvelle tondeuse pour les services techniques et également pour régulariser les dépenses et recettes des voiries forestières concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage de St Victor Malescours, le conseil municipal, à l'unanimité, a ajusté le budget par une nouvelle décision modificative du budget communal 2021.

3. Forfait communal OGEC pour année 2021-2022

Le conseil municipal, à la majorité avec 1 abstention, a fixé la participation à verser à l'OGEC correspondant au coût moyen d'un élève de l'école publique intercommunale Marcel Aymé à Lichemialle (702 € / élève en 2020) multiplié par le nombre d'enfants du territoire communautaire fréquentant l'école privée (77 élèves à la rentrée 2021-2022), soit une participation à verser à l'OGEC St Joseph de 54 054 €.

4. Syndicat Départemental d'Énergies : approbation devis Changement Lanternes bourg + éclairage et enfouissement Basse Tension et Telecom Allée des Passementiers

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les travaux d'enfouissement de la Basse Tension, de l'éclairage public et du réseau télécom pour l'allée des Passementiers et des Devières pour un montant total de 47 904.21 € à la charge de la commune. Il a également approuvé le remplacement des lanternes du bourg par des LED pour un montant total de 14 757,42 € à la charge de la commune. La réalisation de ces travaux sera confiée au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente.

5. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : taux d'exonération de 2 ans en faveur des nouvelles constructions à usage d'habitation

Le conseil municipal à la majorité avec 2 voix contre, a validé l'exonération totale de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant de 2 ans pour toutes les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.

6. Convention de Mise à disposition terrain pour Aire de loisirs à Lichemiaille

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention pour la mise à disposition à titre gracieux de la parcelle F1023, entre la commune de St Romain Lachalm et la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, afin que l'ancien abri-voyageurs de la gare de Lichemiaille soit réhabilité dans la cadre d'aménagement d'une aire de loisirs.

7. Nomination d'un nouveau correspondant à la défense

Afin de remplacer Monsieur Olivier CIGOLOTTI, démissionnaire de son mandat municipal en date du 17 juillet dernier, le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné Monsieur Jean-Michel POINAS, comme correspondant défense de la commune.

8. Nomination d'un nouveau conseiller dans les commissions communales

Afin de remplacer Monsieur Olivier CIGOLOTTI, démissionnaire de son mandat municipal en date du 17 juillet dernier, le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné M. Hubert RASCLE comme nouveau membre de la Commission d'Appel d'Offres et Mme Nicole BARRALLON comme déléguée de la Commission Urbanisme.

9. Lecture des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision n°D2021-02 : Conclusion d'un contrat bail de location d'un garage de l'ancienne caserne à La Coquelle des Coissous d'une durée de 3 ans à compter du 01/10/2021.

La secrétaire de séance,
Chloé BOUCHET

